

Bologne vu par le Rectorat: une certaine idée de la démocratie

Le Rectorat a tenté de casser la mobilisation contre la Déclaration de Bologne, notamment par un double discours, rassurant à l'extérieur mais particulièrement dur au sein des commissions, et par la diffusion de fausses informations.

L'implémentation de Bologne dans notre Université est menée par le Rectorat qui s'appuie sur une commission interfacultaire ad hoc. Contrairement à sa position publique, le vice-recteur Dominique Arléta y a soutenu le fait que le bachelors soit un titre final possible.

Quelle défense exemplaire d'une Université démocratique et quel combat acharné contre une formation à deux vitesses! Heureusement, les interventions de membres de la commission et en particulier des deux représentants des étudiantes, ont eu raison de cette intention.

(((...en aucun cas
une caution des
politiques...)))

Le Rectorat, qui pourtant revendique l'équivalence licence/master, a aussi prévu des dispositions très dures qui rendent obligatoires des compléments pouvant aller jusqu'à une année. De plus, des facultés ont introduit des limitations d'effectifs dans leurs masters, contrairement à ce que prétend le Rectorat en accusant les opposantes de propager de fausses informations.

D'autres exemples d'un double langage dans notre dossier.¹

Discréditer les associations d'étudiantes

Le Rectorat essaie aussi de discréditer la mobilisation en s'étonnant, dans un courriel à la communauté universitaire, que la FAE s'oppose à Bologne tout en participant aux travaux de la commission. Sur ce point, rappelons que la participation des étudiantes n'implique en aucun cas une caution des politiques menées par les commissions.

De plus, dire simplement que la FAE a approuvé les directives sur Bologne revient à nier qu'elle s'est battue sur de nombreux points, et que, même si elle a obtenu quelques avancées, de nombreux aspects demeurent inacceptables.

Processus imposé

Rappelons que ce processus nous a été imposé et que cela continue. Il faut se battre pour une hypothétique application la moins nuisible possible. Il y a une différence entre refuser, sur le fond, un processus et se battre pour qu'il soit le moins dangereux possible, s'il finissait par nous être imposé.

Ainsi le représentant étudiant a voté en faveur des directives du Rectorat par dépit en estimant

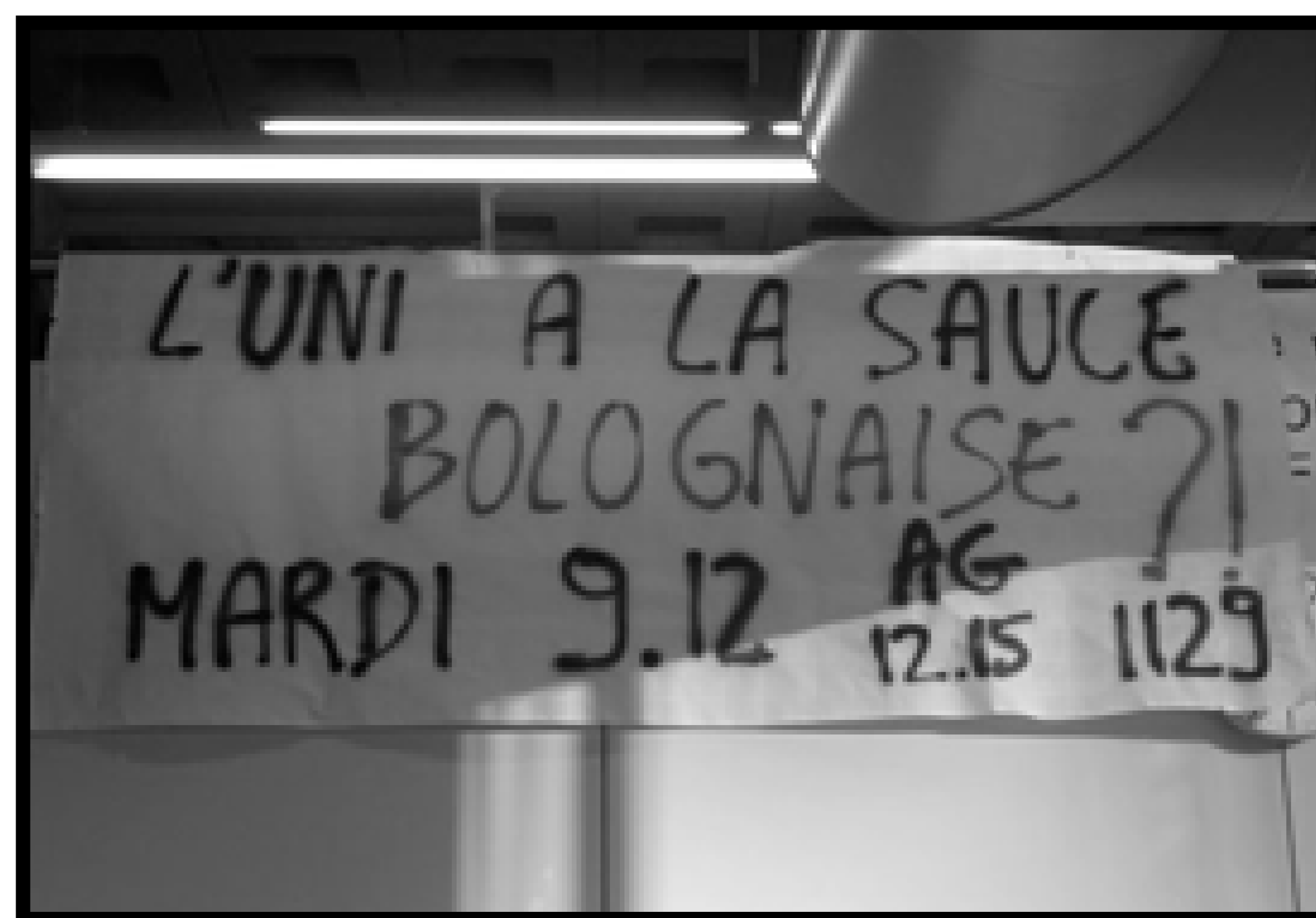


Photo: David Lamm

qu'elles étaient les moins mauvaises possibles, dans la limite de nos moyens d'action, si la réforme de Bologne devait finalement, et bien malgré nous, entrer en vigueur.

La mobilisation continue

Le 9 janvier, le Comité de liaison contre Bologne a ainsi mené une action symbolique. Après une dégustation de spaghettis bolognaise végétariens, un groupe d'une trentaine de personnes s'est rendu au Rectorat pour bloquer pacifiquement la séance de la commission Bologne afin de rappeler notre opposition de fond à ce pro-

cessus et de protester contre l'attitude scandaleuse du Rectorat.

D'autre part, l'Assemblée des délégués du 13 janvier a décidé d'un moratoire sur la participation des étudiantes dans les commissions du Rectorat dans l'attente de réponses sur un certain nombre de revendications et le rétablissement d'une relation constructive.

Julien Eggenberger,
président de la FAE

.....
Pour en savoir plus...
<http://www.unil.ch/fae/bologne>

Si vous avez raté le début...

La Déclaration de Bologne vise l'harmonisation des titres universitaires en Europe par l'adoption du système anglo-saxon (Bachelor, premier cycle de 3 ans, suivi d'un Master, deuxième cycle de 1,5 à 2 ans). Si des fonds de lancement ont été débloqués, rien de structurel n'est prévu pour les nombreux enseignements à créer suite à la prolongation de la durée des études (jusqu'à une année) et

l'université va droit à la catastrophe. L'augmentation des taxes sera alors l'un des seuls moyens de trouver les fonds. Il sera en suite aussi très facile de sélectionner les étudiantes à l'entrée du master et de justifier l'introduction de taxes d'études très élevées pour masters!

Machines à apprendre

L'autre solution sera les suppressions des filières académiquement intéressantes mais non rentables par rapport aux besoins de l'économie pour assurer la survie des

filiales "rouleaux compresseurs". Cette industrialisation du savoir par le développement de filières gorgées d'étudiantEs et qui forment des machines à apprendre par cœur au sein de cours ex cathedra gigantesques achèvera la mise à terre d'une vision d'une université qui développe le sens critique et permet à l'étudiant de réfléchir sur la société qui l'entoure.

De plus, l'attribution de bourses pour les masters est d'ores et déjà remise en question. Cette réforme

conduira ainsi à un numerus clausus social et à une université encore plus élitaire. Enfin, il n'est pas vrai que la mobilité sera favorisée. Le processus d'uniformisation a d'ores et déjà échoué puisque même au niveau romand, les différentes unis n'ont pas réussi à harmoniser leurs cursus. Et rien n'a été entrepris pour alléger les obstacles financiers que rencontrent les étudiantes au niveau de la mobilité.

JE/CM/JW/IP



Loi sur l'Uni: plus de participation... et de précarité pour les assistantes!

Lors de son Assemblée des délégués du 13 janvier dernier, la FAE a adopté à l'attention des députés au Grand Conseil une prise de position complète sur le projet de loi sur l'Université de Lausanne (LUL) présenté par le Conseil d'Etat début décembre.

De manière générale, la FAE porte sur le projet de LUL présenté par le Conseil d'Etat un regard nuancé. Si l'on peut considérer le bilan comme légèrement positif par rapport à la loi en vigueur, il n'en demeure pas moins quelques points noirs importants et un projet très en deçà de nos attentes. C'est pourquoi la FAE ne peut le soutenir tel quel et a proposé un certain nombre de modifications commentées dans un document d'une dizaine de pages.¹ Cette prise de position a été présentée lors d'une audition de la Commission du Grand Conseil en charge de ce projet et la FAE a pris contact avec tous les groupes politiques du parlement.

Si vous avez raté le début...

Ce n'est pas la première fois qu'une révision totale de la loi sur l'Uni est sur le tapis. Les "anciens" se souviennent qu'un précédent projet, fortement inspiré par la "nouvelle gestion publique" et d'obédience nettement managériale, avait suscité un rejet unanime de l'Alma mater et conduit, en 1997, à la dernière grève avant celle du 9 décembre 2003. Autres temps, autres mœurs: le projet actuel a été précédé de deux consultations, l'une d'orientation générale, sur l'"avenir de l'UNIL", début 2002, l'autre concrétisant ce qui ressortait de la première dans un avant-projet de loi présenté l'été dernier. Le résultat est sans doute meilleur, et en tout cas moins pire.

C. M.

Mais venons-en au contenu du projet. Au niveau des structures, il apporte indéniablement des progrès intéressants. Le modèle mandarinal actuel laisse place à un modèle plutôt participatif, même s'il n'est pas exempt de défauts. Le Sénat dominé par les professeurs ordinaires (chacun y siège de droit) est remplacé par un Conseil de l'Université (CU), qui devient, avec la disparition du Conseil des doyens et du Conseil académique, l'organe délibératif unique de l'Uni, doté notamment de compétences réglementaires accrues et siégeant enfin publiquement.

Participation et autonomie
Le corps professoral dans son ensemble n'y détiendrait plus que 18 sièges sur 44. La composition des Conseils de faculté devrait être du même acabit. Si nous préférons la parité entre les quatre corps (profs, étudiants, corps intermédiaire et personnel administratif et technique), le progrès doit tout de même être salué. Mais pour devenir un vrai parlement, encore faudrait-il que le CU dispose du pouvoir d'amender le budget proposé par la Direction (le Rectorat nouvelle formule), non seulement de le ratifier comme le prévoit le projet. De manière générale, la nouvelle autonomie de l'Université fait la part un peu trop belle à la Direction.

Statut du personnel

En revanche, le bilan est carrément mauvais concernant le personnel. Le Conseil d'Etat a fait partiellement marche arrière en renonçant à intégrer les assistantes et le personnel engagé sur des fonds extérieurs à l'Etat dans la loi sur le personnel de l'Etat (LPers), contrairement au reste du corps enseignant (la LPers s'applique déjà au PAT). En plus, il est proposé de ramener de 12 à 5 ans la durée maximale d'engagement des assistantes tout

Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat en charge du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), a également été assistante.



en rendant les promotions à des postes moins précaires "exceptionnelles", ce qui constitue une péjoration inacceptable par rapport au droit actuel. Malgré une bonne volonté de façade, la situation des assistantes va donc encore empirer, à moins que le projet ne soit corrigé sur ce point par les députés.

Etudiants

Quant aux dispositions concernant les étudiants, elles nous paraissent acceptables, sous réserve des questions relatives à l'introduction de la Déclaration de Bologne, qui seront

(((...bilan négatif concernant le personnel...)))

traitées par voie réglementaire, selon le projet. Nous demandons toutefois que l'équivalence des taxes entre le premier (bachelor) et le deuxième cycle (master) soit ancrée dans la loi, conformément aux directives adoptées par la Conférence universitaire suisse (CUS).

Commission de recours

En outre, le projet renonce à l'instauration initialement prévue

(dans l'avant-projet) d'une commission de recours indépendante pour les décisions concernant les étudiantes. Nous demandons que cette innovation soit réintroduite, car la procédure actuelle est insatisfaisante et beaucoup trop chère. Pour garantir à toutes et tous un exercice effectif du droit de recours, la procédure doit être rapide, gratuite et indépendante, et l'étudiant doit disposer d'un délai suffisant pour préparer son recours.

Enfin, après un large débat au sein de la FAE et en accord avec l'ACIDUL (association du corps intermédiaire), nous suggérons d'inclure dans la nouvelle loi un article permettant aux différents corps de bénéficier d'un statut de corporation de droit public, une forme spéciale d'association qui permettrait de garantir sur le long terme la pérennité de la représentation de chaque corps et de ses fonctions dans le cadre de la communauté universitaire.

Cyril Mizrahi,
secrétaire général de la FAE

¹Pour en savoir plus, toutes nos prises de position/communiqués sur la LUL: <http://www2.unil.ch/fae/positions/LUL2.html>

Brèves

Politique du tabac

13.01.2004

Les délégués ont décidé de soutenir officiellement le programme "Université sans fumée", après une présentation d'Anne-Catherine Merz (CIPRET Vaud), chargée de sa mise en œuvre. Elle a en outre rendu les délégués attentifs aux dangers de la publicité pour le tabac, obtenue à bon compte par les firmes actives dans ce domaine. L'interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac dans *L'auditoire* devra être suivie, à terme, par l'abandon de telles publicités comme sources de financement pour les activités des associations de faculté et d'école. Mais il faudra trouver d'autres recettes, ce qui ne peut se faire du jour au lendemain.

Agenda

- 5 février: Bal de médecine au MAD (AEML)
- 16 mars: AD FAE
- 26 mars: Bal HEC (Comité HEC)
- 17 et 18 avril: AD de l'UNES (Union des étudiantes de Suisse)
- 20 avril: AD FAE
- 18 mai: AD FAE
- 8 juin: AD FAE

Pour plus d'infos sur les bals, prière de se référer aux affiches ou de contacter l'association organisatrice.

Les assemblées des délégués (AD) de la FAE ont lieu à 17h30, en principe salle 2044/BFSH2. Si vous souhaitez devenir délégué ou suppléante, veuillez contacter votre association de faculté. Les autres étudiantes peuvent participer aux assemblées avec voix consultative.

Si vous souhaitez participer à l'AD de l'UNES, n'hésitez pas, contactez notre secrétariat ou Stéphanie Pache (responsable UNES du bureau de la FAE, stephanie.pache.2@etu.unil.ch).

C. M.

N'hésitez pas à nous communiquer vos événements!
fae@fae.unil.ch



Pierre Moor, pdt de la Commission de recours

Cécile Sambron, nouvelle membre du bureau

Subventions aux associations

16.12.2003

L'Assemblée des délégués de la FAE a alloué des subventions de 4000 francs au Groupe Regards critiques (GRC), de 600 francs à Unipoly (association d'étudiantes UNIL-EPFL pour le développement durable) et de 1000 francs à la revue de sciences sociales *A Contrario*.

Le même jour, la Commission de recours de la FAE (CR) a admis le recours des associations d'étudiantes en Droit et en HEC contre la subvention allouée au Comité de résistance anti-populisme obtus (CRAPO) lors de l'assemblée des délégués du 11 novembre (*L'auditoire* n° 157) et a annulé cette décision. Malgré les conditions fixées par l'AD, la CR a estimé qu'une telle subvention, dans le contexte des élections fédérales, violait le principe d'indépendance politique. En effet, les objectifs du CRAPO visaient en l'espèce un parti politique déterminé (l'UDC), ce qui doit être assimilé à de la politique partisane, selon la commission.

Comptes de la FAE et de *L'auditoire*

16.12.2003/13.01.2004

Les comptes de la FAE et de *L'auditoire*, qui présentent pour l'exercice 2002-2003 un déficit cumulé de plus de 16'000 francs, ont été acceptés, et décharge a été donnée au secrétaire général. La situation de la FAE, en particulier celle de *L'auditoire*, reste extrêmement préoccupante, et l'équilibre budgétaire devra être atteint dès que possible, sans quoi la fortune se réduira comme peau de chagrin. Une augmentation des recettes de *L'auditoire* et une diversification de ses recettes, ainsi qu'une politique prudente en matière de subventions, devraient permettre d'améliorer la situation.

Nouvelle élue au bureau

16.12.2003

Cécile Sambron (CHEC) a été élue au bureau à l'unanimité par l'assemblée des délégués, portant le nombre de ses membres à 6, dont 4 femmes. Le Comité HEC est ainsi à nouveau représenté dans l'organe exécutif de la FAE. Cécile se chargera de l'Assemblée des délégués et du dossier sensible des subventions.

Rubrique: Cyril Mizrahi,
secrétaire général FAE

Recours, mode d'emploi

Les permanences de la FAE ont désormais lieu les mardi et mercredi de 10h à 12h15 et de 14h à 16h15 (bureau 149, BFSH1, 021 692 25 91), soit un horaire élargi. Salima Moyard (resp. aide aux étudiantes du Bureau FAE, MarieSalima.Moyard@etu.unil.ch) et Cyril Mizrahi (SG, Cyril.Mizrahi@fae.unil.ch) sont aussi disponibles sur rendez-vous en dehors de ces heures, du lundi au vendredi. Rappelons que le délai de recours est extrêmement court (10 jours) et que le Rectorat exige désormais une avance de frais de 150 francs.

C. M.

PUBLICITE

Deux librairies au cœur de vos études

Librairie BASTA
BFSH 2 - Dorigny
Tél: 021 691 39 37
Basta78@bluewin.ch

LA fontaine
LIBRAIRIE
POLYTECHNIQUE
CH. DE LA FOUILLOUE 1
1015 CHAM-ÉCLAIR
TÉL. 021 691 39 37
BASTA78@bluewin.ch